

Règlement du Jeu-Concours « Jeu memory pour la journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments »

Article 1 : Organisation

Le Ministère de la Protection des consommateurs - Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire 7A, rue Thomas Edison L-1445 Strassen organise du 7 au 20 juin 2021 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, dénommé « **Jeu memory pour la journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments** ».

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu-concours.

Article 2 : Participation et déroulement

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans et résidant ou travaillant au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque participant doit disposer d'une adresse email.

Sont exclus de la participation le personnel du Ministère de la Protection des consommateurs - Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire.

La participation se fait exclusivement par le moyen d'un quiz numérique accessible via le site www.secheriessen.lu

Le jeu-concours consiste à retourner les bonnes paires d'images pour gagner un des 3 lots principaux : corbeille avec de produits locaux luxembourgeois ou 7 lots de consolation.

Chaque participant peut participer une fois.

Article 3. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort organisé par l'organisateur Ministère de la Protection des consommateurs - Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire.

Les gagnants sont avertis par courriel. Ils ont 30 jours à partir de cette notification pour entrer en contact avec l'organisateur du concours.

En cas d'abus, mystification ou fraude, l'organisateur se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) de ce concours.

Article 4. Attribution des lots

Les gagnants des 3 lots principaux pourront convenir d'un lieu et d'une date de leur choix pour livraison de leur lot. Les 7 lots de consolation sont envoyés par voie postale.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou en devises, contre d'autres lots (même de valeur inférieure) ou contre toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 : Données nominatives

Les participants ont pris connaissance des règles et conditions d'utilisation en vigueur sur le formulaire numérique du concours accessible via www.secheriessen.lu et s'y soumettent sans conditions.

Les données personnelles communiquées dans le cadre du présent concours sont uniquement stockées dans une base de données informatique le temps du concours. Les adresses email recueillies sont utilisées uniquement pour la notification des gagnants.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité.

Article 6 : Validité du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler, de reporter, d'écourter ou de modifier le jeu-concours, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au jeu concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours, s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 30 jours après la clôture du jeu.

Le présent jeu-concours est soumis à la loi luxembourgeoise.

Le recours en justice est exclu.

Fait à Strassen, le 2 juin 2021